

FSC.JOUR/813 16 December 2015

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : Norvège

807^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date: Mercredi 16 décembre 2015

Ouverture: 10 heures Clôture: 11 h 50

2. <u>Président</u>: Ambassadeur R. Kvile

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage: Ukraine (annexe 1) (FSC.DEL/234/15), Luxembourg-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/233/15), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie (annexe 2)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE

CALENDRIER ET LES MODALITÉS

D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU DE L'OSCE SUR LES DOCTRINES

MILITAIRES

Président

<u>Décision</u>: Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 8/15 (FSC.DEC/8/15) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation du Séminaire de haut niveau de l'OSCE sur les doctrines militaires; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Ukraine, Pays-Bas, France, Danemark

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATION FINALE DE LA PRÉSIDENCE

NORVÉGIENNE DU FCS PAR S. E. M. ROBERT KVILE, PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Président, Monténégro, Serbie (annexe 3), Pays-Bas, Biélorussie

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Contribution financière au Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM) et au programme-cadre pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité : République tchèque (annexe 4), Monténégro (annexe 5)
- b) Treizièmes consultations annuelles sur l'examen de la mise en œuvre du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, qui ont eu lieu le 11 décembre 2015 : Roumanie, Ukraine (FSC.DEL/235/15), Fédération de Russie
- c) *Questions de protocole* : Président, Pays-Bas, Luxembourg-Union européenne, représentant du Centre de prévention des conflits

4. <u>Prochaine séance</u>:

Mercredi 20 janvier 2016 à 10 heures, Neuer Saal



FSC.JOUR/813 16 December 2015 Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

807^e séance plénière

Journal n° 813 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président,

À propos de la déclaration faite aujourd'hui par la délégation de la Fédération de Russie sur le statut de la République autonome de Crimée, la délégation de l'Ukraine tient à insister sur ce qui suit :

Le droit international interdit l'acquisition de tout ou partie du territoire d'un autre État par la contrainte ou la force. La République autonome de Crimée, qui continue de faire partie intégrante de l'Ukraine, a été occupée et annexée illégalement par la Fédération de Russie en violation des principes et engagements de l'OSCE ainsi que des normes du droit international. Les actions illégitimes de la Fédération de Russie n'ont aucune conséquence juridique sur le fait que la République autonome de Crimée fait partie intégrante de l'Ukraine. L'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est garantie par le droit international et la résolution 68/262 « Intégrité territoriale de l'Ukraine » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 mars 2014.

La Fédération de Russie enfreint actuellement des principes aussi fondamentaux de l'Acte final de Helsinki que l'égalité souveraine et le respect des droits inhérents à la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des États, le règlement pacifique des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures et l'exécution de bonne foi des obligations découlant du droit international.

Nous appelons la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international et à annuler l'annexion de la République autonome de Crimée.

La délégation de l'Ukraine demande que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



FSC.JOUR/813 16 December 2015 Annex 2

FRENCH

Original: RUSSIAN

807^e séance plénière

Journal nº 813 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'état et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduisit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Je vous remercie, Monsieur le président, et vous demande de joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



FSC.JOUR/813 16 December 2015 Annex 3

FRENCH

Original: ENGLISH

807^e séance plénière

Journal nº 813 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Monsieur le Président, Distingués collègues,

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier sincèrement la Présidence norvégienne sortante pour la détermination, l'empressement et les efforts dont elle a fait preuve dans l'avancement des travaux du Forum durant le dernier trimestre de 2015, et notamment pour le professionnalisme et la motivation avec lesquels elle a conduit les négociations sur les projets de décision et les déclarations au FCS, tant ici à Vienne qu'à la réunion du Conseil ministériel à Belgrade. Nous remercions tout particulièrement l'Ambassadeur Kvile pour son engagement personnel de tous les instants.

J'aimerais aussi remercier le Monténégro de sa précieuse contribution tout au long de l'année et saluer la Pologne comme nouveau membre de la Troïka du FCS.

Monsieur le Président,

Les travaux du Forum sont influencés par l'environnement sécuritaire actuel dans l'espace de l'OSCE et notamment par la crise en Ukraine et dans son voisinage, qui constitue l'un des défis les plus grands auquel l'Organisation est confrontée depuis sa création il y a 40 ans. Cette crise a eu un impact important sur le récent Conseil ministériel à Belgrade, en particulier en rapport avec les travaux du Forum. Malgré tous les efforts consentis, le Conseil ministériel n'a pas été en mesure de dégager un consensus sur quelque document que ce soit intéressant les travaux du FCS. Il est donc évident qu'aujourd'hui, peut-être plus que jamais, les défis actuels en matière de sécurité exigent des efforts conjoints et des mesures coopératives en vue de parvenir à un règlement pacifique de la crise et de contribuer à la sécurité et la stabilité de l'ensemble de l'espace de l'OSCE et de son voisinage.

Monsieur le Président,

Je tiens à souligner que la Présidence serbe de l'OSCE continue d'attacher la plus grande importance aux activités du FCS, en particulier à celles qui visent à améliorer la mise en œuvre des engagements et des MDCS de l'OSCE. Nous soutenons les efforts déployés pour élaborer, actualiser et renforcer les instruments relatifs à la dimension politico-militaire

afin que ces derniers répondent à nos besoins en matière de sécurité coopérative et profitent aux États participants.

Avant de conclure, Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer mon plein soutien aux Pays-Bas qui vont assumer la prochaine Présidence du FCS.

Monsieur le Président, je souhaiterais que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.

Je vous remercie beaucoup de votre attention et présente mes meilleurs vœux à vous tous et à vos familles en vous souhaitant de bonnes fêtes et une bonne année 2016.



FSC.JOUR/813 16 December 2015 Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

807^e séance plénière

Journal nº 813 du FCS, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Les autorités tchèques suivent de près les développements positifs dans les domaines de responsabilité du Forum pour la coopération en matière de sécurité, en particulier ceux ayant trait à l'exécution de projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux stocks de munitions conventionnelles (SMC) ainsi qu'à la promotion du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

La République tchèque accorde une grande importance à l'exécution de projets relatifs aux ALPC/SMC dans l'espace de l'OSCE. Dans le prolongement de leurs contributions précédentes, les autorités tchèques ont décidé cette année de verser une contribution supplémentaire d'un montant de 20 000 euros pour le Programme de démilitarisation du Monténégro (projet n° 2700240).

La promotion des principes et des normes énoncés dans le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, le soutien à l'amélioration de sa mise en œuvre et la participation à des activités de sensibilisation au Code de conduite restent d'importants domaines d'activité de l'OSCE/FCS et méritent une attention et une assistance appropriées de la part des États participants de l'OSCE. Les autorités tchèques ont donc décidé de verser une contribution d'un montant de 5 000 euros en faveur du Programme-cadre pour le Code de conduite de l'OSCE (projet n° 1101200).

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette séance.



FSC.JOUR/813 16 December 2015 Annex 5

FRENCH

Original: ENGLISH

807^e séance plénière

Journal nº 813 du FCS, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU MONTÉNÉGRO

Le Monténégro est très reconnaissant à la République tchèque pour le soutien considérable et continu qu'elle apporte au Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM).

Un certain nombre de dons effectués pour le Programme MONDEM ces dernières semaines et l'appui continu apporté par certains États participants sont une preuve suffisante du succès des travaux menés dans le cadre de ce programme.

Grâce à ces dons généreux, nous sommes en mesure d'entreprendre les activités prévues pour la cinquième phase subsidiaire de la phase III du MONDEM, mais nous aurons besoin d'un soutien supplémentaire pour détruire intégralement les 426 tonnes de munitions qui subsistent et pour mener le projet à bonne fin. Il manque actuellement 600 000 euros envin pour son financement.

Monsieur le Président,

La Mission permanente du Monténégro et le comité de direction du MONDEM continueront à informer les États participants de manière transparente au sujet de l'utilisation des dons financiers ainsi qu'à coopérer étroitement avec d'autres projets, en particulier à travers l'échange de données d'expérience en matière de gestion des projets et de coopération horizontale. Nous sommes prêts à partager notre expérience et notre expertise à cet égard.

Je remercie une fois de plus la République tchèque et j'appellerais à nouveau les États participants à continuer de soutenir le MONDEM et les projets analogues relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles et à contribuer ainsi à la sûreté et à la stabilité générales dans la région de l'OSCE.



FSC.DEC/8/15 16 December 2015

FRENCH

Original: ENGLISH

807^e séance plénière

Journal nº 813 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 8/15 ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU DE L'OSCE SUR LES DOCTRINES MILITAIRES

(Vienne, 16 et 17 février 2016)

L'OSCE tiendra à Vienne, les 16 et 17 février 2016, un Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires, qui sera le septième de ce type organisé dans le cadre de l'OSCE, afin d'examiner l'évolution des doctrines militaires et ses incidences sur les structures de défense à la lumière de la situation actuelle en matière de sécurité en Europe.

Le présent Séminaire se tiendra conformément à la Décision n° 3/15 du FCS (FSC.DEC/3/15) du 1^{er} juillet 2015. Le Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité encourage à tenir de tels séminaires en favorisant le processus de transparence, d'ouverture et de prévisibilité.

I. Ordre du jour et calendrier

Mardi 16 février 2016

10 heures – 11 heures Ouverture du Séminaire

- Observations liminaires
- Allocution d'ouverture

11 heures – 13 heures

Séance 1 : Situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE et tendances opérationnelles

- Introduction par le modérateur de la séance
- Orateurs principaux sur les sous-thèmes
 - Évaluation des principaux risques actuels en matière de sécurité, des perceptions

prédominantes des menaces et de leurs conséquences

- Formes changeantes des conflits, tendances opérationnelles et développements
- Brèves introductions par des membres du panel
- Débat avec le panel et les participants
- Observations finales du modérateur

15 heures – 18 heures

Séance 2 : Défis émergents

- Introduction par le modérateur de la séance
- Orateurs principaux sur les sous-thèmes
 - Analyse des facteurs militaires, technologiques, économiques et environnementaux et de leur impact sur la politique de sécurité
- Brèves introductions par des membres du panel
- Débat avec le panel et les participants
- Observations finales du modérateur

Mercredi 17 février 2016

10 heures – 13 heures

Séance 3 : Revue des doctrines militaires nationales actuelles/actualisées

- Introduction par le modérateur de la séance
- Orateurs principaux sur les sous-thèmes
 - Exemples de doctrines militaires réexaminées actuellement : teneur et processus (acteurs, méthodes, procédure)
- Brèves introductions par des membres du panel
- Débat avec le panel et les participants
- Observations finales du modérateur

15 heures – 17 heures

Séance 4 : Incidences de l'évolution des doctrines pour les forces armées et la politique de sécurité et de défense

Introduction par le modérateur de la séance

- Orateurs principaux sur les sous-thèmes
 - Comment l'évolution des doctrines influera-t-elle sur les forces armées, leurs mandats, leurs capacités et leurs structures ?
 - Incidences pour la politique de défense et de sécurité, y compris la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité
- Brèves introductions par des membres du panel
- Débat avec le panel et les participants
- Observations finales du modérateur

17 h 30 - 18 heures

Séance de clôture : Défis et domaines d'activité de l'OSCE à l'avenir

- Conclusions et thèmes retenus pour de plus amples discussions ou un engagement possible de l'OSCE
- Observations finales du Président du Séminaire

II. Modalités d'organisation

Préparatifs du Séminaire

Les Pays-Bas, qui assumeront la prochaine présidence du FCS, présideront le Séminaire.

Les chefs d'état-major de la défense/d'état-major général ou autres hauts fonctionnaires et les universitaires concernés des États participants seront invités à assister au Séminaire. Après des consultations appropriées, le Président du Séminaire invitera des organisations, institutions et personnalités internationales compétentes. Les partenaires pour la coopération seront invités à assister au Séminaire.

Le Président du Séminaire désignera un modérateur et un rapporteur pour chaque séance. Il choisira également les orateurs principaux et les membres du panel pour chaque séance parmi les personnes proposées par les États participants.

Les orateurs principaux devront faire parvenir leur exposé le lundi 25 janvier 2016 au plus tard aux fins de sa distribution aux délégations.

Une réunion préparatoire finale sera organisée le 15 février 2016 entre la Troïka du FCS, les modérateurs, les orateurs principaux, les rapporteurs et les membres du panel pour discuter en détail de la conduite du Séminaire et de la meilleure manière de le gérer pour obtenir les résultats souhaités.

Le Secrétariat, conformément à ses responsabilités, prêtera son concours au Président du Séminaire pour les préparatifs administratifs et budgétaires du Séminaire.

Une séance nocturne, des déjeuners-buffets et une réception/cocktail en soirée pourraient être organisés par les présidences de l'OSCE/du FCS.

Les autres dispositions organisationnelles nécessaires seront prises par le Groupe de travail B du FCS.

Conduite du Séminaire

Un des principaux objectifs du Séminaire est de procéder à un dialogue interactif animé par les orateurs principaux et les membres du panel. Les délégations sont donc encouragées à ne pas donner lecture, au cours du Séminaire, de déclarations générales préparées à l'avance.

Chaque séance de travail sera introduite par le modérateur de la séance, après quoi deux orateurs principaux feront des exposés (d'une durée maximale de quinze minutes chacun), qui seront suivis d'un débat. Ce débat sera stimulé par des interventions appropriées (d'une durée ne dépassant pas cinq minutes) faites par quatre membres du panel au maximum par séance. Les interventions des participants seront les bienvenues et leur durée devrait être limitée à trois minutes au maximum par intervenant. Afin d'assurer le bon déroulement du Séminaire, le modérateur de chaque séance facilitera et ciblera les discussions et favorisera un débat interactif en introduisant les questions relatives aux thèmes examinés dans le cadre de chaque séance ou en modifiant l'ordre des interventions. Le modérateur est aussi chargé de veiller à ce que tous les participants aient les mêmes possibilités de prendre la parole et à ce qu'ils puissent intervenir dans le temps imparti pour chaque séance. Au cours de chaque séance, le modérateur peut ajuster le temps de parole susmentionné en fonction du nombre de demandes de parole et du temps disponible. Les orateurs qui dépassent leur temps de parole en seront avertis par le modérateur.

Avant la séance de clôture du Séminaire, chaque rapporteur, après des consultations appropriées avec les modérateurs de chacune des séances, présentera au Président du Séminaire un bref rapport sur les questions abordées au cours de leurs séances de travail respectives.

Sur la base des rapports présentés par les rapporteurs de chacune des quatre séances, le Président du Séminaire établira (à l'issue du Séminaire) un compte rendu succinct des discussions qui sera porté à l'attention du FCS.

Une interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE.

Des salles seront mises à disposition pour les réunions informelles.

Les autres règles de procédures et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au Séminaire.